



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2022-26**

Séance du 05/10/2022

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absent(s) : 5

Pouvoirs : 3

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Étaient présents :** Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Christophe RÉCHER, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

**Absents excusés :** Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL), Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND) Cyrille GUILLEMARD (pouvoir Nadège FRANCOIS) Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Lucie GOULET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20221005-2022-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2022

Publication : 19/10/2022

### Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole Création d'un cheminement piéton sécurisé

Date de convocation  
26/09/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole souhaite créer un cheminement piéton sécurisé sur la route de la Linerie.

A ce titre, il convient pour la communauté urbaine d'intervenir sur une emprise foncière d'environ 48 m<sup>2</sup> avant arpentage et sur une emprise foncière de 441 m<sup>2</sup> avant arpentage, à détacher de la parcelle cadastrée section C 494, mais aussi d'acquérir la parcelle cadastrée section ZI 40 de 334 m<sup>2</sup> toutes sises à Etainhus (76430) route de la Linerie et appartenant à la commune d'Etainhus.

Une proposition de 10.00 € le mètre carré, net vendeur, est donnée par la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Accepte la création d'une sente piétonne,
- Accepte la proposition de l'emprise foncière au prix de 10.00 € le m<sup>2</sup> net vendeur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

